



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des séances le **7 juillet 2020 à 13 h 30** à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Stéphanie Dionne, Lyne Lavoie, Marie-Josée Dupuis, Gilbert Cardinal.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Matthieu Renaud également présent.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux (aucun)**

- 4. Finances**

- 5. Administration générale**
 - 5.1 Versement d'une somme en lien avec la loi privée sur l'Agence de développement de Saint-Donat
 - 5.2 Amendement à la résolution numéro 20-0121-017 – Partenariat avec la Commission scolaire des Laurentides

- 6. Urbanisme et Environnement**
 - 6.1 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lot 5 624 969, chemin du Domaine-Escarpé (nouvelle construction)
 - 6.2 Contribution à des fins de parc ou de terrains de jeux, pour le lot 6 254 591
 - 6.3 Mandat à l'UMQ pour achat de différents bacs et mini-bacs pour la collecte des matières résiduelles

- 7. Loisirs, Vie communautaire et Communications**
 - 7.1 Embauche de moniteur de remplacement

- 8. Travaux publics et Parcs**
 - 8.1 Installation d'aménagements modérateurs de la vitesse
 - 8.2 Autorisation de coût supplémentaire relatif aux travaux à l'écocentre

- 9. Sécurité incendie et sécurité civile**

- 10. Divers**
- 11. Période d'information**
- 12. Période de questions**
- 13. Fermeture de la séance**

1. Ouverture de la séance

Compte tenu de la présence de tous les membres du conseil municipal, ceux-ci renoncent à l'avis de convocation.

Le maire et président Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance à 13 h 45.

Il est à noter que le maire fait le choix de ne pas voter, à moins d'indication contraire.

2. Adoption de l'ordre du jour

20-0707-262 Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour comme déposé en :

Ajoutant le point 5.1 Versement d'une somme en lien avec la loi privée sur l'Agence de développement de Saint-Donat

Ajoutant le point 5.2 Amendement à la résolution numéro 20-0121-017 – Partenariat avec la Commission scolaire des Laurentides



Ajoutant le point 6.1 Demande d'implantation et d'intégration architecturale pour le lot 5 624 969, chemin du Domaine-Escarpé (nouvelle construction)

Ajoutant le point 6.2 Contribution à des fins de parc ou de terrains de jeux, pour le lot 6 254 591

Ajoutant 6.3 Mandat à l'UMQ pour achat de différents bacs et mini-bacs pour la collecte des matières résiduelles

Ajoutant 8.1 Installation d'aménagements modérateurs de la vitesse

Ajoutant 8.2 Autorisation de coût supplémentaire relatif aux travaux à l'écocentre

3. Adoption des procès-verbaux (aucun)

4. Finances

5. Administration générale

5.1 Versement d'une somme en lien avec la loi privée sur l'Agence de développement de Saint-Donat

20-0707-263 Attendu l'adoption en 2006 de la Loi privée numéro 209 permettant la constitution de l'Agence de développement de Saint-Donat ;

Attendu l'entente intervenue entre Guepar inc., Compagnie Immobilière Gueymard et Associés Ltée et la Municipalité au cours de l'année 2006;

Attendu que selon l'article 22 de ladite Loi ainsi que l'article 6.3 de ladite entente, il est notamment convenu que la Municipalité rembourse 50 % des taxes foncières municipales à l'Agence ;

Attendu les derniers investissements réalisés par Guepar inc. et Compagnie Immobilière Gueymard et Associés Ltée;

À ces faits, il est proposé par Stéphanie Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers de verser une somme totale de 16 002,94 \$ à l'Agence de développement de Saint-Donat.

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire 02-621-00-499.

5.2 Amendement à la résolution numéro 20-0121-017 – Partenariat avec la Commission scolaire des Laurentides

20-0707-264 Attendu la résolution 20-0121-017 concernant une aide financière dans le cadre d'un partenariat avec la Commission scolaire des Laurentides;

Attendu la nécessité d'amender ladite résolution;

Attendu la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers que la résolution 20-0121-017 soit modifiée pour que le dernier paragraphe se lise dorénavant comme suit :

Que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au surplus accumulé non affecté pour l'année 2020.

S'est abstenu de voter : Luc Drapeau puisqu'il est en conflit d'intérêts dans ce projet.



6. Urbanisme et Environnement

6.1 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lot 5 624 969, chemin du Domaine-Escarpé (nouvelle construction)

20-0707-266 Attendu la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-0042, présentée par Benoit Robert et Hélène Desrochers pour leur propriété sise au chemin du Domaine-Escarpé, étant constituée du lot 5 624 969, et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 5226-89-0899, et visant un nouveau bâtiment principal ;

Attendu que cet immeuble, situé dans la zone RT-16, est assujéti à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour secteur en pente et montagneux en vertu du *Règlement numéro 15-928* ;

Attendu que, plus précisément, il s'agit de permettre la construction d'une habitation unifamiliale ;

Matériaux :

- Revêtements muraux :
 - Cie : Maibec
 - Modèle : Moderne
 - Couleur : Beige du matin
- Revêtement de toiture :
 - Cie : BP Canada
 - Type : Bardeau d'asphalte
 - Couleur : Noir 2 tons
- Portes et fenêtres :
 - Couleur : Noir
- Fascias et soffites :
 - Couleur : Noir
- Fondation hors sol :
 - Crépi de ciment
- Éclairage :
 - Projeté vers le bas

Attendu les différents documents déposés dans le cadre de la demande au Service de l'urbanisme et de l'environnement ;

Attendu le dépôt des plans de construction, préparés par Martin Thériault, technologue pour Conception Thévaltech, en date du 26 avril 2020 et portant le nom de projet Cottage contemporain-3 St-Donat ;

Attendu le dépôt du plan projet d'implantation, préparé par Tristan Séguin, arpenteur-géomètre, en date du 26 mai 2020 et portant le numéro 4185 de ses minutes ;

Attendu que les caractéristiques du projet respectent les objectifs du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 15-928* ;

Attendu la réception par le conseil municipal de l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme suivant sa réunion du 25 juin 2020 par la résolution numéro 20-06-070 ;

À ces faits, il est proposé par Stéphanie Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder cette demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que décrite au préambule de la présente résolution.



6.2 Contribution à des fins de parc ou de terrains de jeux, pour le lot 6 254 591

20-0707-267 Attendu la demande de permis de construction numéro 2020-0156, déposé par monsieur Stéphane Grenier pour la construction d'une résidence unifamiliale sur l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 254 591 ;

Attendu qu'aux termes du paragraphe 2 de l'article 7.1 du *Règlement de lotissement et frais de parc numéro 15-927*, dans le cas de la délivrance d'un permis de construction à l'égard d'un immeuble dont l'immatriculation à titre de lot distinct n'a pas fait l'objet d'un permis de lotissement, mais résulte de la rénovation cadastrale, ce dernier est assujéti à une contribution à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels ;

Attendu qu'aux termes de la section 7 du *Règlement de lotissement et frais de parc numéro 15-927*, le conseil municipal peut exiger du propriétaire requérant un permis de construction qu'il cède à la Municipalité 10 % du terrain compris dans le plan à un endroit qui convient pour l'établissement d'un parc ;

Attendu qu'au lieu de cette superficie, le conseil peut exiger le paiement d'une somme égale à 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans la demande de permis suivant la méthode de calcul décrite à l'article 7.3.3 du règlement ;

Attendu la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement en date 12 juin 2020 ;

À ces faits, il est proposé par Stéphanie Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers que la demande de permis de construction telle que décrite au préambule de la présente résolution soit assujéti au paiement d'une somme égale au pourcentage indiqué dans la réglementation en vigueur selon la valeur inscrite au rôle d'évaluation du terrain à construire.

6.3 Mandat à l'UMQ pour achat de différents bacs et mini-bacs pour la collecte des matières résiduelles

20-0707-265 Attendu que la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2021;

Attendu que l'article 14.7.1 du Code municipal permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

Attendu que l'article 14.7.1 du Code municipal précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

Attendu que l'article 14.7.1 du Code municipal précise que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Donat désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des bacs roulants noirs, bleus et bruns et des mini-bacs de cuisine dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers que :



- le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;
- la Municipalité de Saint-Donat confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs roulants noirs, bleus et bruns et des mini-bacs de cuisine nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2021;
- pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Saint-Donat s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Municipalité à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Municipalité. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;
- si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Saint-Donat s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Saint-Donat s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2021, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;
- la Municipalité de Saint-Donat reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 0.5 %;
- un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

7. Loisirs, Vie communautaire et Communications

7.1 Embauche de moniteur de remplacement

20-0707-268 Attendu que le camp de jour a besoin de moniteur de remplacement;

Attendu qu'Alexandra Roy possède déjà l'expérience nécessaire et qu'elle disponible pour apporter son aide au besoin;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications à cet effet, en date du 2 juin 2020;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher l'étudiante supplémentaire mentionnée ci-dessous pour l'été 2020 aux conditions prévues à la convention collective de travail présentement en vigueur:

<u>Moniteurs</u>	<u>Expérience</u>	<u>Salaire horaire</u>
Alexandra Roy	5e été	15,95 \$



8. Travaux publics et Parcs

8.1 Installation d'aménagements modérateurs de la vitesse

20-0707-269 Attendu la nécessité de procéder à l'installation d'aménagements modérateurs de la vitesse sur certains chemins municipaux;

Attendu que ces aménagements, de type dos d'âne, permettent d'obtenir un effet positif sur la sécurité routière et peuvent entraîner une réduction du nombre d'accidents;

Attendu la recommandation du directeur du Service des travaux publics et des parcs en date du 3 juillet 2020;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'installation d'aménagements modérateurs de vitesse, de type dos d'âne, dans le but de réduire la vitesse des automobilistes, pour un montant maximal de 24 000 \$:

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au fonds de carrière et sablière.

8.2 Autorisation de coût supplémentaire relatif aux travaux à l'écocentre

20-0707-270 Attendu la nécessité de créer une voie de contournement et de déplacer temporairement les conteneurs de l'écocentre afin de permettre aux citoyens de continuer de les utiliser durant les travaux de réaménagement de l'écocentre;

Attendu que les matériaux pour ce faire ont dû être fournis par la Municipalité;

Attendu la recommandation du directeur du Service des travaux publics et des parcs à cet effet, en date du 6 juillet 2020;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture de l'entreprise Sablière 329 au montant de 15 953,04 \$ avant toutes taxes applicables et que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au Règlement d'emprunt numéro 19-1042.

9. Sécurité incendie et sécurité civile

10. Divers

11. Période d'information

12. Période de questions

Aucune question n'est posée.

13. Fermeture de la séance

20-0707-271 Il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance. Il est alors 14 h 50.

Joé Deslauriers
Maire

Matthieu Renaud
Directeur général et
secrétaire-trésorier